



Office of the Special Representative of the Secretary-General for
CHILDREN AND ARMED CONFLICT

DOSIER D'INFORMATION

Protéger les **enfants** en temps de guerre

PARTIE 1:

Comprendre les droits de l'enfant et l'engagement pris par les dirigeants mondiaux de protéger les enfants, même en temps de guerre.

PARTIE 2:

Les enfants, notamment ceux qui vivent dans des situations de guerre, **sont invités à participer à une action mondiale en dessinant ou en écrivant un message aux dirigeants du monde** pour leur demander de tenir leur promesse de protéger les enfants. Cette lettre pourra ensuite être pliée, suivant les instructions fournies, en forme de colombe de la paix qu'un(e) représentant(e) de l'ONU transmettra aux dirigeants mondiaux.

Comprendre les droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant

La guerre a de nombreuses répercussions sur les enfants. Elle peut détruire les maisons, les écoles, les hôpitaux et les terrains de jeu, privant les enfants d'endroits sûrs où vivre, apprendre ou jouer et leur infligeant, à eux et à leur famille, de grandes souffrances mentales et physiques.

Chaque enfant mérite de se sentir en sécurité, aimé et protégé. Pourtant, des millions d'enfants vivent encore dans des zones de guerre. Pour protéger les enfants, le monde a recensé six violations graves commises contre les enfants en temps de guerre, et il incombe à chacun et chacune d'entre nous d'essayer d'empêcher ces violations de se produire.

La protection contre les violations graves est ancrée dans **la Convention relative aux droits de l'enfant**, un document qui reconnaît les droits et les besoins de chaque enfant. Trois articles de la Convention concernent directement la protection globale des enfants dans les situations de conflit armé :



Un enfant est une personne de moins de 18 ans.



Les enfants ont le droit d'être protégés en temps de guerre. Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut faire partie de l'armée ou participer à des combats.



Les enfants blessés ou victimes de mauvais traitements, de négligence ou de la guerre ont le droit d'obtenir de l'aide pour pouvoir se rétablir et retrouver leur dignité.

Quel est le lien entre **les six violations graves** et la **Convention relative aux droits de l'enfant** ?



1. Recrutement et utilisation d'enfants

En temps de guerre, les enfants sont souvent contraints de participer aux combats ou de faire des choses dangereuses. On peut leur demander de transporter des provisions, de faire le guet ou même d'utiliser des armes. Aucun enfant ne devrait jamais prendre part à la guerre, mais beaucoup en sont victimes, témoins ou protagonistes contraints et forcés.



Un enfant est une personne de moins de 18 ans.



Les enfants ont le droit d'être protégés en temps de guerre. Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut faire partie de l'armée ou participer à des combats.

2. Meurtre ou mutilation d'enfants

Chaque année, des milliers d'enfants sont blessés ou tués à cause de la guerre. Nombre d'entre eux sont également victimes de mines terrestres et de munitions non explosées. Les enfants portent les séquelles mentales et physiques de ces événements durant toute leur vie.



Chaque enfant a le droit de vivre. Les gouvernements doivent s'assurer que les enfants survivent et s'épanouissent le mieux possible.



Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ne doivent pas être tués, torturés, traités cruellement, ni emprisonnés pour toute la vie ou avec des adultes. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie et pour une durée aussi courte que possible. Les enfants emprisonnés doivent être aidés par un avocat ou d'autres personnes qui connaissent la loi et doivent pouvoir rester en contact avec leur famille.



3. Violences sexuelles faites aux enfants

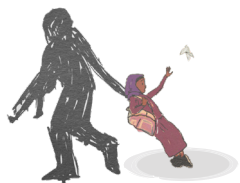
Pendant les guerres, les enfants sont souvent victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle, dont le mariage forcé.



Les gouvernements doivent protéger les enfants de l'exploitation sexuelle et des violences sexuelles, par exemple contre des personnes qui forcent les enfants à avoir des relations sexuelles contre de l'argent ou à faire des photos ou des films sexuels.



Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ne doivent pas être tués, torturés, traités cruellement, ni emprisonnés pour toute la vie ou avec des adultes. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie et pour une durée aussi courte que possible. Les enfants emprisonnés doivent être aidés par un avocat ou d'autres personnes qui connaissent la loi et doivent pouvoir rester en contact avec leur famille.



4. Enlèvements d'enfants

Pendant les guerres, les enfants sont souvent arrachés à leur famille, temporairement ou définitivement, par des personnes qui veulent les exploiter d'une manière ou d'une autre.



Les gouvernements doivent faire attention à ce que les enfants ne soient pas enlevés ou vendus et à ce qu'ils ne soient pas emmenés dans d'autres pays ou endroits pour y être exploités (c'est-à-dire que l'on profite d'eux).



5. Attaques contre les écoles et les hôpitaux

Pendant les guerres, les écoles, les hôpitaux, les enseignants et le personnel médical sont souvent la cible d'attaques.



Les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible, de l'eau potable, de la nourriture saine et de vivre dans un environnement propre et sûr. Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de rester en sécurité et en bonne santé.



Chaque enfant a droit à une éducation. L'école primaire doit être gratuite. Chaque enfant doit avoir accès à l'éducation secondaire et à l'éducation supérieure. Les enfants doivent être encouragés à atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible. La discipline à l'école doit respecter les droits de l'enfant et ne doit jamais utiliser de la violence.



6. Refus d'accès humanitaire

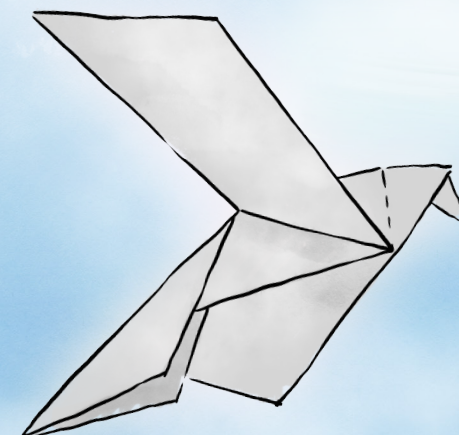
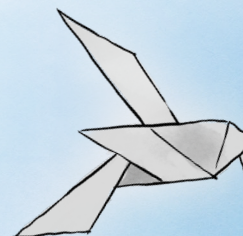
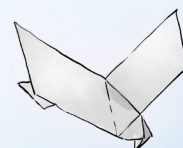
Les enfants touchés par la guerre ont besoin d'aide, et notamment de nourriture, d'eau et de médicaments pour survivre. Il est injuste d'empêcher l'aide de parvenir à ces enfants.



Chaque enfant a le droit de vivre. Les gouvernements doivent s'assurer que les enfants survivent et s'épanouissent le mieux possible.



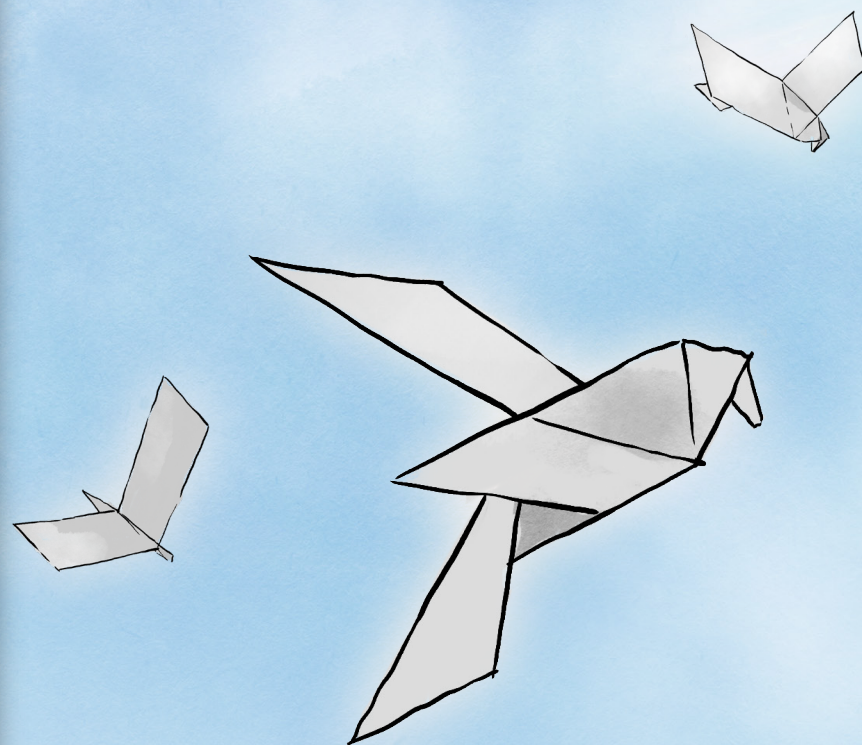
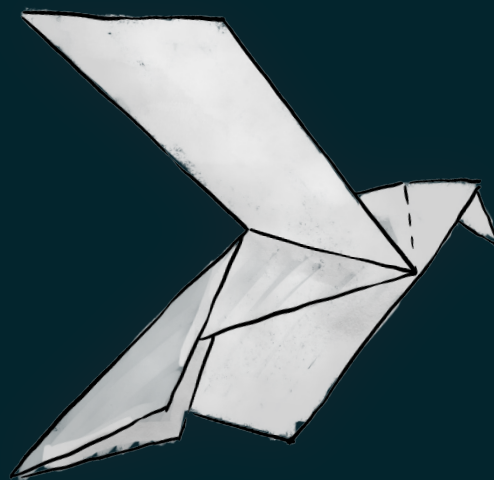
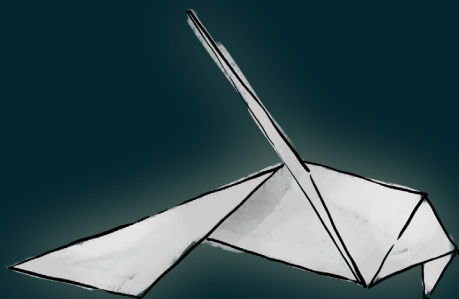
Les enfants ont le droit d'être nourris et habillés et de vivre dans un lieu sûr afin de pouvoir s'épanouir le mieux possible. Les gouvernements doivent aider les familles et les enfants qui n'ont pas les moyens de payer pour tout cela.



PARTIE 2

Écrire une lettre et la plier en forme de **colombe de la paix**

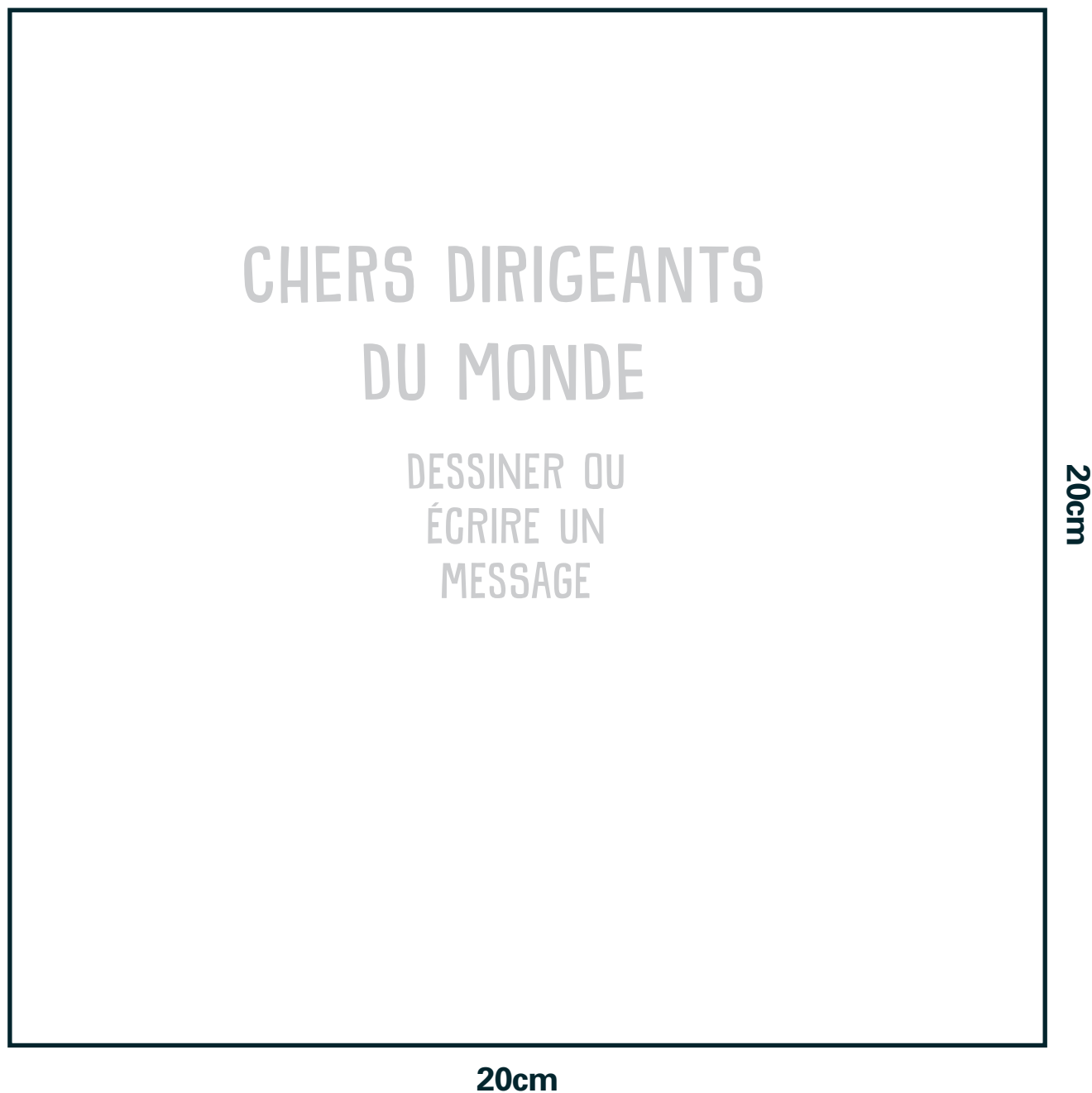
Les enfants, notamment ceux qui vivent dans des situations de conflit armé, sont invités à participer à une action mondiale en dessinant ou en écrivant un message aux dirigeants du monde pour leur demander de tenir leur promesse de protéger les enfants. Ils peuvent ensuite plier cette lettre pour en faire une colombe de la paix en origami ou, s'ils préfèrent, utiliser une colombe de la paix à découper plus simple. Une œuvre d'art créée avec toutes les colombes en origami recueillies sera exposée au Siège de l'ONU à New York.



Dans cette rubrique :

1. Un carré de 20 cm de côté sur lequel les enfants peuvent écrire leurs lettres
2. Guide pratique : comment faire une colombe de la paix en origami
3. Une colombe de la paix à découper
4. Comment envoyer votre colombe

1. Un carré de 20 cm de côté sur lequel les enfants peuvent **écrire ou dessiner un message** aux dirigeants du monde



2. Comment faire une colombe de la paix en origami : **Guide pratique**



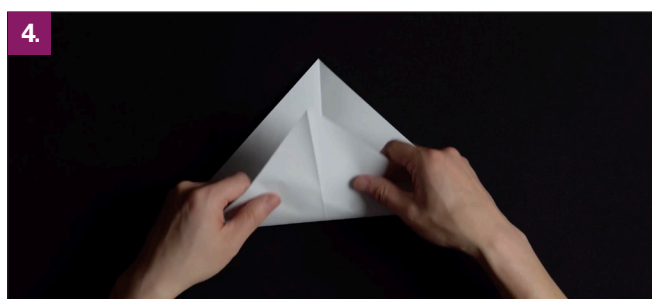
Prenez une feuille de papier carrée.



Posez-la devant vous, un coin vers le haut (en diamant).



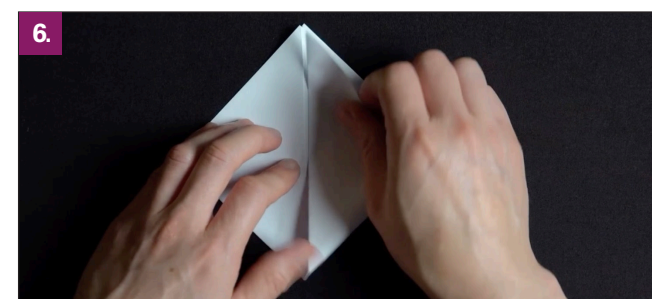
Rabattez la pointe inférieure sur la pointe supérieure et marquez le pli.



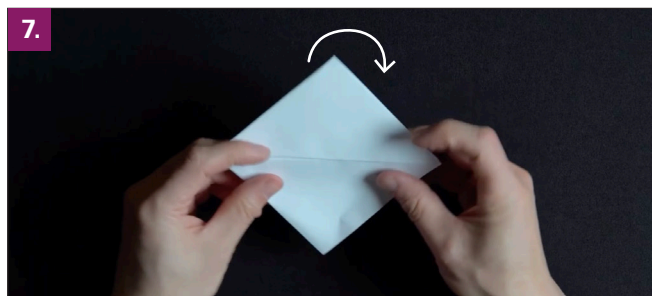
Dépliez la feuille puis rabattez les pointes opposées l'une sur l'autre pour créer un deuxième pli.



À partir de cette forme de triangle, rabattez la pointe gauche sur la pointe supérieure, au centre. Aplatissez le pli.



Faites de même avec la pointe droite.



Ensuite, pliez ce carré vers l'arrière le long du pli central. Vous obtenez un triangle.



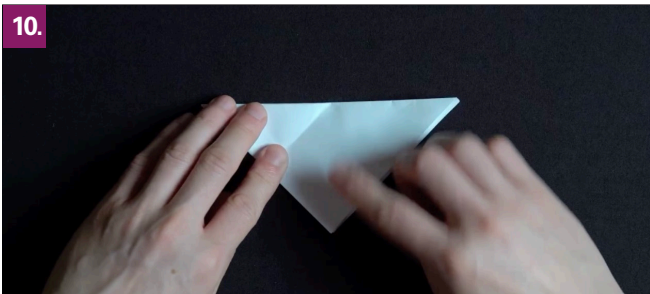
Placez le triangle devant vous, côté long vers le haut (Le côté qui s'ouvre doit se trouver à droite).



Prenez la pointe de gauche et pliez-la vers le bas sur la pointe centrale. Marquez le pli.

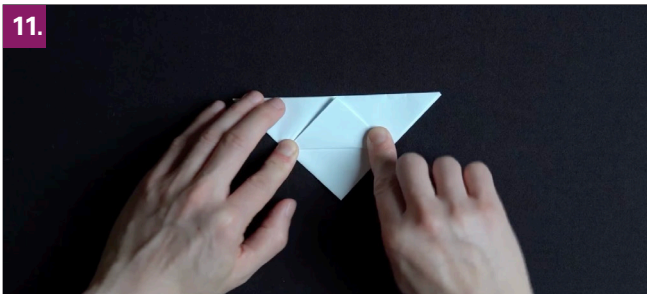
2. Comment faire une colombe de la paix en origami : **Guide pratique**

10.



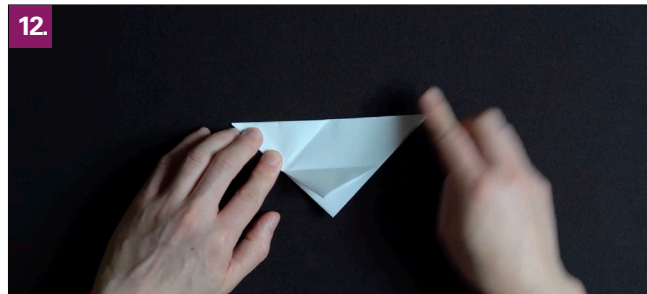
Redépliez la pointe. Le pli doit ressembler à ceci.

11.



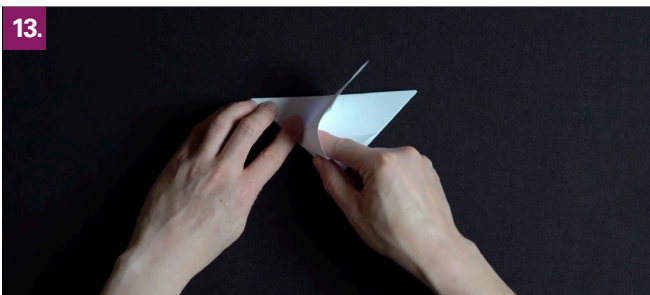
Pliez maintenant la pointe centrale (couche supérieure uniquement) vers le haut pour qu'elle rejoigne le côté long du triangle.

12.



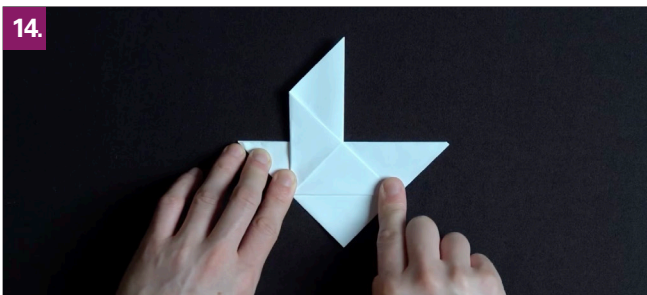
Redépliez la pointe. Le pli doit ressembler à ceci.

13.



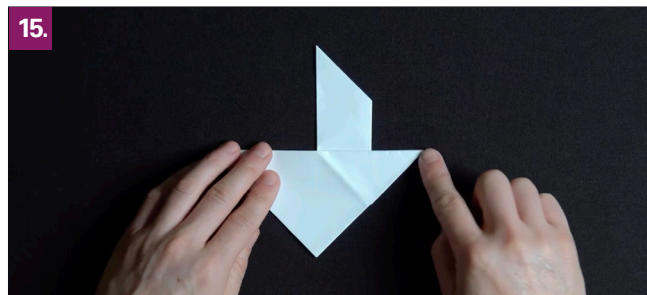
En maintenant le papier en place de la main gauche, ouvrez la couche supérieure du côté droit et poussez doucement la pointe vers le haut pour former une aile.

14.



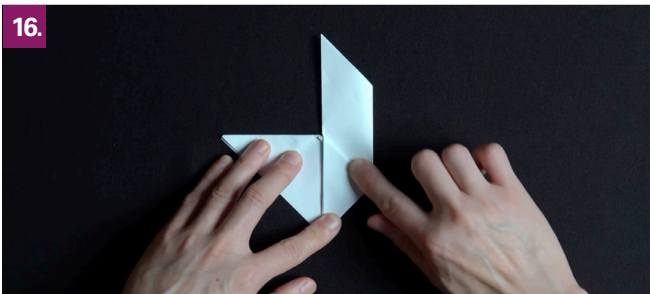
Une marque de pli en diagonale doit rejoindre le bord supérieur du papier. Marquez bien le pli à la base de l'aile.

15.



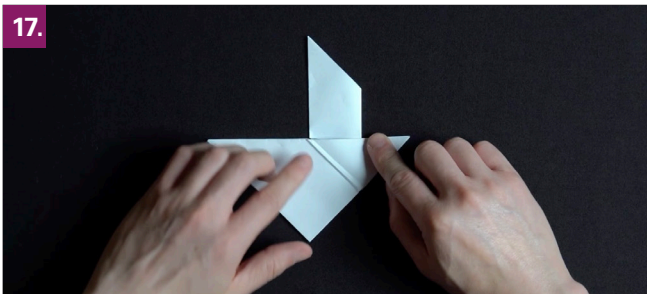
Retournez le pliage.

16.



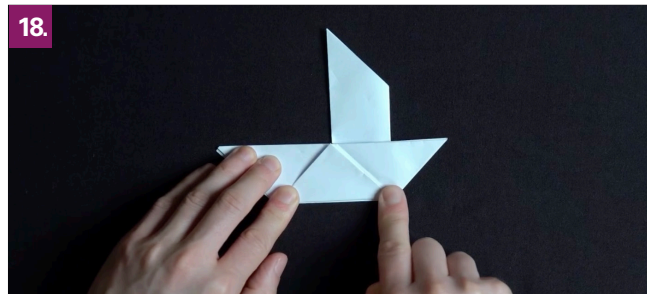
Prenez la pointe de droite et pliez-la vers le bas sur la pointe centrale. Marquez le pli.

17.



Redépliez la pointe.

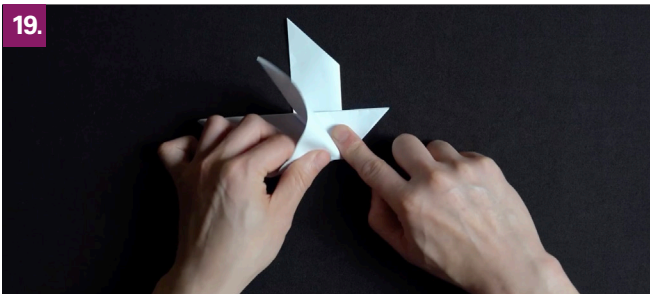
18.



Pliez maintenant la pointe centrale vers le haut pour qu'elle rejoigne le bord supérieur. Redépliez-la.

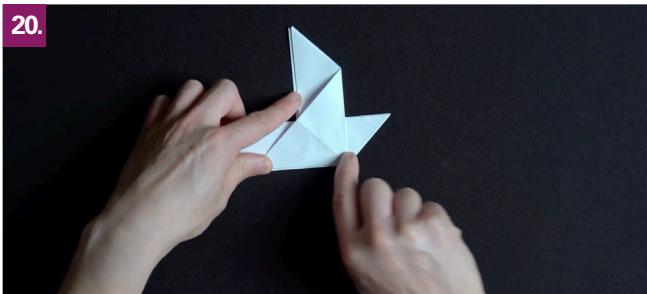
2. Comment faire une colombe de la paix en origami : **Guide pratique**

19.



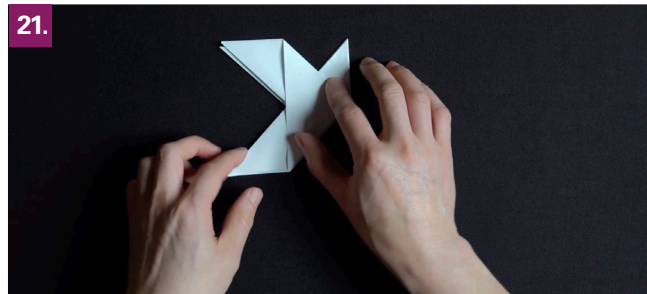
En maintenant le papier en place de la main droite, ouvrez la couche supérieure du côté gauche et poussez doucement la pointe vers le haut pour former la deuxième aile.

20.



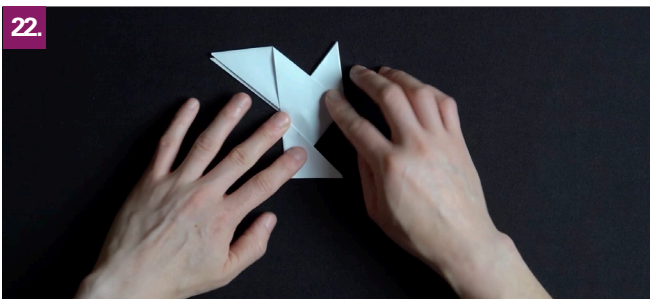
Aplatissez le pli.

21.



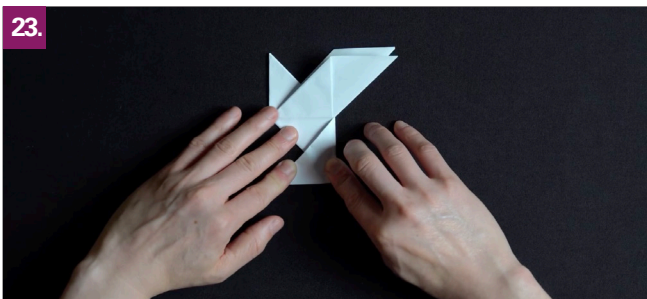
Pour former la queue, rabattez la longue partie inférieure sur le corps.

22.



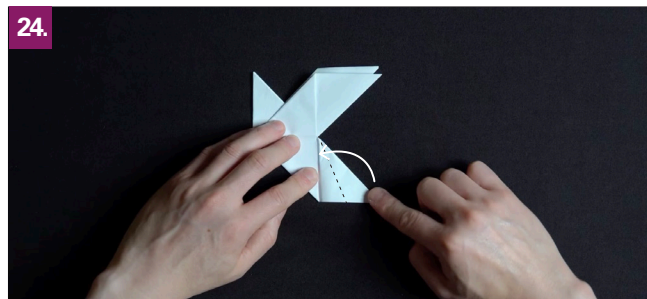
Marquez le pli.

23.



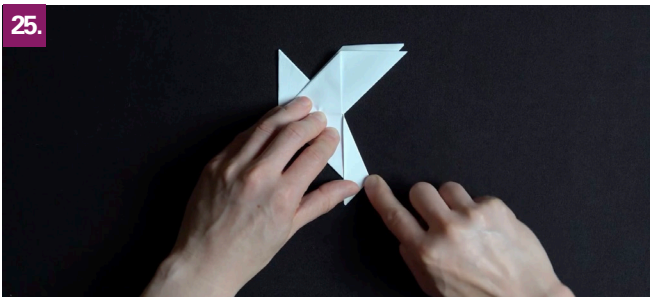
Retournez le pliage et faites de même de l'autre côté, puis rouvrez le pli.

24.



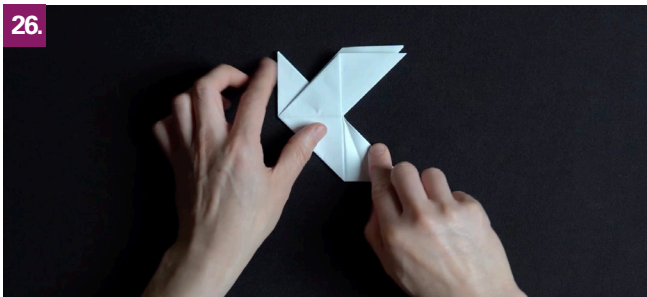
Pliez maintenant le long bord de la queue contre le bord du corps.

25.



Marquez bien ce pli le long du milieu de la queue.

26.



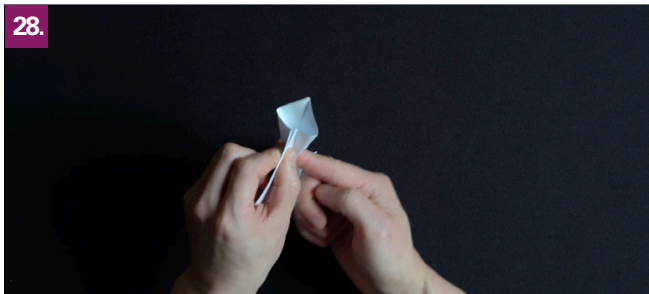
Redépliez la queue. Vous devez obtenir ceci.

27.



Faites de même de l'autre côté.

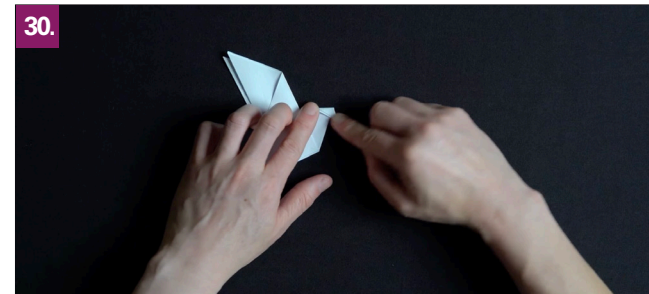
2. Comment faire une colombe de la paix en origami : **Guide pratique**



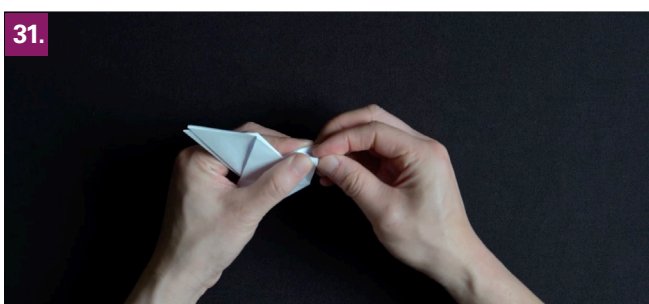
Ouvrez l'extrémité de la queue et appuyez sur le pli central de manière à le ramener vers le corps.



Repliez ensuite les rabats contre le corps de manière à former la queue.



Pour former la tête, faites un petit pli sur la pointe supérieure. Dépliez-le puis faites de même de l'autre côté. Dépliez.



Ouvrez l'extrémité de la tête et poussez doucement le pli central vers l'intérieur. Vous avez formé le bec.

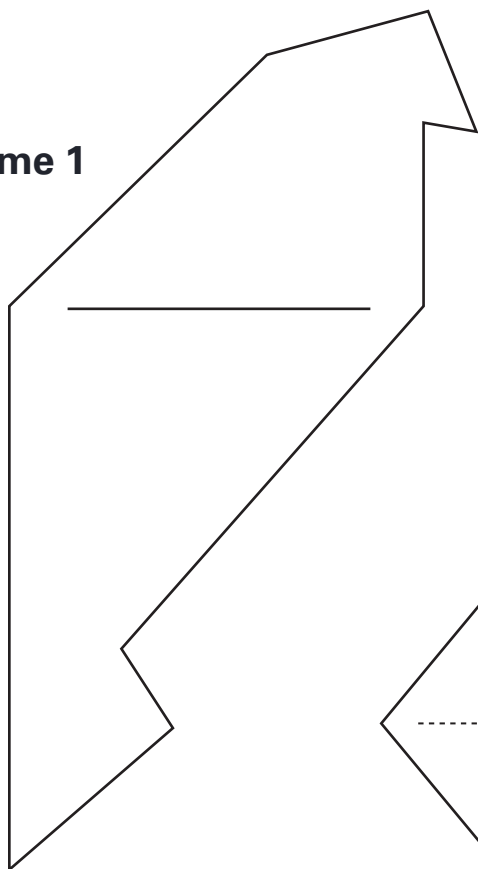


ET VOILÀ, C'EST TERMINÉ !

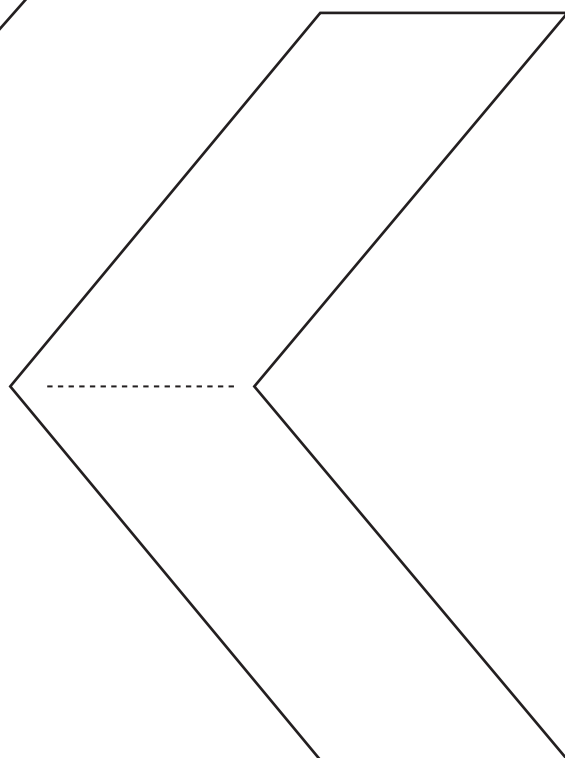


3. Une **colombe de la paix** à découper
Écrire ou dessiner un message aux dirigeants du monde

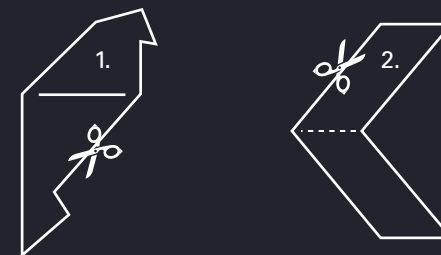
Forme 1



Forme 2

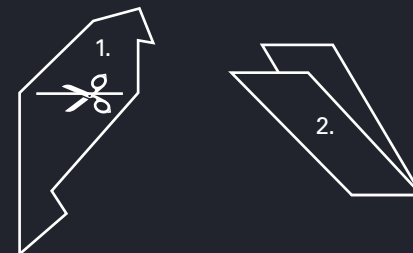


1.



Découpez les formes 1 et 2.

2.



Faites une fente dans la forme 1. Pliez les ailes suivant les pointillés sur la forme 2.

3.



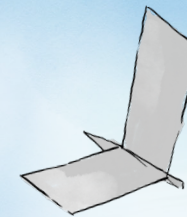
TU AS RÉUSSI :)

Glissez une aile dans la fente comme indiqué sur le diagramme. Il doit y avoir une aile de chaque côté du corps.

4.

Comment envoyer **votre colombe**

Envoyez votre colombe en origami



par courrier à l'un des bureaux suivants :

New York (Etats-Unis)

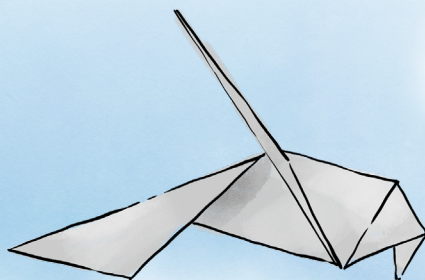
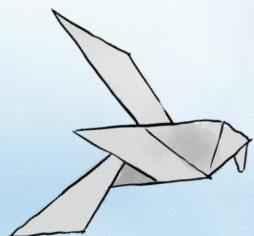
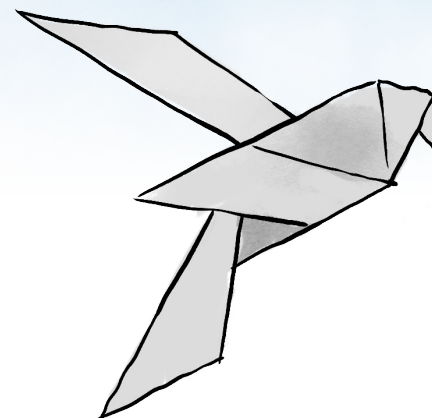
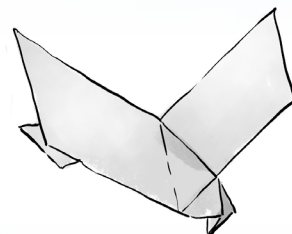
OSRSG CAAC, FF Building, 304 E. 45th Street,
New York

Bruxelles (Belgique)

OSRSG CAAC Rue de la loi 155 Brussels, BE

Doha (Qatar)

OSRSG CAAC, UN House – Lusail Zone No:69
– Street No:133 – Building No:20, Doha, Qatar



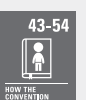
Ou

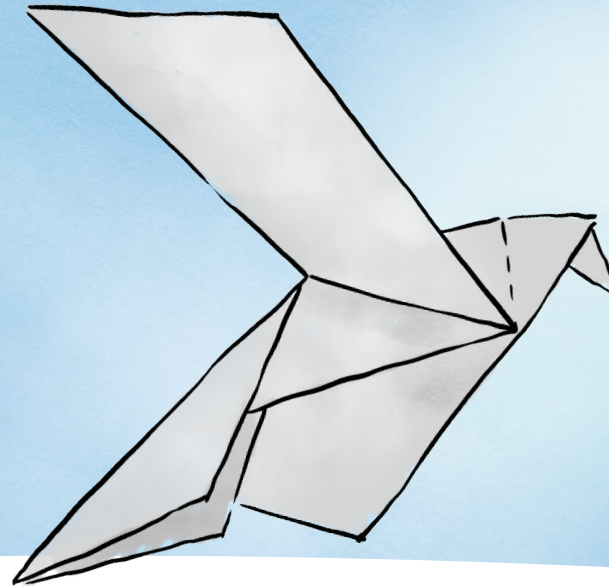
Envoyez une photo de votre
dessin ou de votre lettre à
l'adresse

proveitmatters@un.org et une
colombe portant votre message
sera réalisée.

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

 Un enfant est une personne de moins de 18 ans.	 Tous les enfants, garçons ou filles, ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu'ils parlent, leur religion, ce qu'ils pensent, à quoi ils ressemblent, s'ils ont un handicap, s'ils sont riches ou pauvres, qui sont leurs parents ou leur famille et ce que ces derniers pensent ou font. Aucun enfant ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit.	 Lorsqu'ils prennent des décisions, les adultes doivent réfléchir aux effets que ces décisions auront sur les enfants. Tous les adultes doivent faire ce qui est mieux pour les enfants. Les gouvernements doivent s'assurer que les parents, ou d'autres personnes si nécessaire, protègent les enfants et s'occupent d'eux. Ils doivent aussi faire attention à ce que toutes les personnes et tous les endroits qui s'occupent des enfants fassent leur travail le mieux possible.
 Les gouvernements doivent peut-être pour que tous les enfants habitant ou de passage dans leur pays profitent de tous les droits qui sont dans cette convention.	 Les gouvernements doivent laisser les familles et les communautés guider leurs enfants pour que, en grandissant, ils apprennent à utiliser leurs droits le mieux possible. Plus les enfants grandissent, moins ils auront besoin de conseils.	 Chaque enfant a le droit de vivre. Les gouvernements doivent s'assurer que les enfants survivent et s'épanouissent le mieux possible.
 Lorsqu'ils naissent, les enfants doivent être enregistrés et recevoir un nom officiellement reconnu par le gouvernement de leur pays. Les enfants doivent avoir une nationalité (appartenir à un pays). Autant que possible, les enfants doivent connaître leurs parents et être élevés par eux.	 Les enfants ont le droit d'avoir leur propre identité, c'est-à-dire un document officiel disant qui ils sont et précisant leur nom, leur nationalité et leurs relations familiales. Personne ne doit leur enlever cette identité. Cependant, si cela arrive, les gouvernements doivent les aider à la retrouver rapidement.	
 Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents sauf si ceux-ci ne les élèvent pas correctement. C'est le cas lorsqu'un parent fait du mal à un enfant ou ne s'occupe pas de lui. Les enfants dont les parents ne vivent pas ensemble doivent pouvoir rester en contact avec leurs deux parents, sauf si cela leur fait du mal.	 Lorsqu'un enfant ne vit pas dans le même pays que ses parents, les gouvernements doivent laisser l'enfant et ses parents voyager afin qu'ils puissent rester en contact et être ensemble.	 Les gouvernements doivent empêcher qu'un enfant soit emmené en dehors du pays si cela est contre la loi. Cela peut arriver par exemple en cas d'enlèvement ou lorsque l'un des deux parents retient un enfant dans un autre pays contre la volonté de l'autre parent.
 Les enfants ont le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent. Les adultes doivent les écouter avec attention et les prendre au sérieux.	 Les enfants ont le droit de partager librement ce qu'ils apprennent, pensent et ressentent, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, sauf si cela fait du mal à d'autres personnes.	 Les enfants ont le droit d'avoir leurs propres pensées, opinions et religion, mais cela ne doit pas empêcher d'autres personnes de profiter de leurs droits. Les parents peuvent guider les enfants et leur apprendre à utiliser correctement ce droit en grandissant.
 Les enfants peuvent rejoindre ou créer des groupes ou des associations et se réunir avec d'autres personnes, du moment que cela ne fait de mal à personne.	 Chaque enfant a le droit à une vie privée. La loi doit protéger les enfants contre toute attaque à leur vie privée, à leur famille, à leur foyer, à leurs communications et à leur réputation.	 Les enfants ont le droit de recevoir de l'information sur Internet, à la radio, à la télévision, dans les journaux, les livres et d'autres sources. Les adultes doivent faire attention à ce que ces informations ne soient pas dangereuses pour les enfants. Les gouvernements doivent encourager les médias à partager des informations provenant de différentes sources, dans des langues que tous les enfants peuvent comprendre.
 Élever les enfants est principalement la responsabilité des parents. Lorsqu'un enfant n'a pas de parents, la responsabilité de l'élever doit être donnée à un autre adulte qu'on appelle un « représentant légal ». Les parents et les représentants légaux doivent toujours tenir compte de ce qui est mieux pour l'enfant. Le gouvernement du pays doit les aider. Lorsqu'un enfant a ses deux parents, ils sont tous les deux responsables de l'élever.	 Les gouvernements doivent protéger les enfants contre la violence, les mauvais traitements et le manque de soins et d'attention de la part de toutes les personnes qui s'occupent d'eux.	 Tout enfant qui ne peut pas être élevé par sa propre famille a le droit d'être élevé correctement par des personnes qui respectent sa religion, sa culture, sa langue et tout autre aspect de sa vie.
 Lorsqu'un enfant est adopté, le plus important est de faire ce qui est le mieux pour lui ou pour elle. Si l'enfant ne peut pas être élevé correctement dans son propre pays – en vivant avec une autre famille, par exemple – il peut être adopté dans un autre pays.		

 Les enfants qui quittent leur pays pour s'installer dans un autre pays en tant que réfugiés (parce qu'ils n'étaient pas en sécurité chez eux) doivent recevoir une protection et de l'aide, et avoir les mêmes droits que les enfants nés dans le pays dans lequel ils sont arrivés.	 Tout enfant en situation de handicap doit avoir la meilleure vie possible dans la société. Les gouvernements doivent supprimer tous les obstacles qui empêchent les enfants en situation de handicap de devenir indépendants et de participer activement à la vie de la communauté.	 Les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible, de l'eau potable, de la nourriture saine et de vivre dans un environnement propre et sûr. Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de rester en sécurité et en bonne santé.
 Lorsqu'un enfant est placé pour habiter dans un autre endroit que chez lui, que ce soit pour des raisons de soins, de protection ou de santé, sa situation doit être suivie souvent afin de vérifier que tout va bien et qu'il se trouve toujours dans l'endroit qui est le meilleur pour lui.	 Les gouvernements doivent fournir de l'argent ou d'autres types de soutien afin d'aider les enfants des familles pauvres.	 Les enfants ont le droit d'être nourris et habillés et de vivre dans un lieu sûr afin de pouvoir s'épanouir le mieux possible. Les gouvernements doivent aider les familles et les enfants qui n'ont pas les moyens de payer pour tout cela.
 Chaque enfant a droit à une éducation. L'école primaire doit être gratuite. Chaque enfant doit avoir accès à l'éducation secondaire et à l'éducation supérieure. Les enfants doivent être encouragés à atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible. La discipline à l'école doit respecter les droits de l'enfant et ne doit jamais utiliser de la violence.	 L'éducation des enfants doit les aider à développer pleinement leur personnalité, leurs talents et leurs capacités. Elle doit leur enseigner à comprendre leurs droits et à respecter les droits et la culture des autres, ainsi que leurs différences. Elle doit les aider à vivre en paix et à protéger l'environnement.	
 Chaque enfant a le droit de parler sa propre langue, et de pratiquer sa propre culture et sa propre religion, même si la plupart des personnes du pays dans lequel il vit ont une langue, une culture ou une religion différentes.	 Chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives.	 Les enfants ont le droit d'être protégés de tout travail dangereux ou mauvais pour leur éducation, leur santé ou leur développement. S'ils travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés comme il faut.
 Les gouvernements doivent protéger les enfants des drogues dangereuses et doivent faire attention à ce qu'ils n'en prennent pas, n'en fabriquent pas, n'en transportent pas et n'en vendent pas.	 Les gouvernements doivent protéger les enfants de l'exploitation sexuelle et des violences sexuelles, par exemple contre des personnes qui forcent les enfants à avoir des relations sexuelles contre de l'argent ou à faire des photos ou des films sexuels.	 Les gouvernements doivent faire attention à ce que les enfants ne soient pas enlevés ou vendus et à ce qu'ils ne soient pas emmenés dans d'autres pays ou endroits pour y être exploités (c'est-à-dire que l'on profite d'eux).
 Les enfants ont le droit d'être protégés contre toute autre forme d'exploitation (c'est-à-dire que l'on profite d'eux), même si elle n'est pas spécifiquement mentionnée dans cette convention.	 Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ne doivent pas être tués, torturés, traités cruellement, ni emprisonnés pour toute la vie ou avec des adultes. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie et pour une durée aussi courte que possible. Les enfants emprisonnés doivent être aidés par un avocat ou d'autres personnes qui connaissent la loi et doivent pouvoir rester en contact avec leur famille.	
 Les enfants ont le droit d'être protégés en temps de guerre. Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut faire partie de l'armée ou participer à des combats.	 Les enfants blessés ou victimes de mauvais traitements, de négligence ou de la guerre ont le droit d'obtenir de l'aide pour pouvoir se rétablir et retrouver leur dignité.	 Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ont le droit de recevoir un traitement juste et une aide de personnes qui connaissent la loi. Un grand nombre de solutions doivent être disponibles pour aider ces enfants à devenir de bons membres de la communauté. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie.
 Si un pays a des lois qui protègent mieux les droits de l'enfant que cette convention, ces lois doivent être appliquées.	 Les gouvernements doivent activement faire connaître cette convention aux enfants et aux adultes afin que tout le monde soit informé des droits de l'enfant.	 Ces articles expliquent les efforts des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies (par exemple le Comité des droits de l'enfant et l'UNICEF), ainsi que d'autres organisations, pour que tous les enfants puissent profiter de chacun de leurs droits.



Prouve Que ça Compte



Office of the Special Representative of the Secretary-General for
CHILDREN AND ARMED CONFLICT